



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
GASCOGNE
Société anonyme
68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

DELOITTE ET ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE
Société anonyme

68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Mérignac et Le Bouscat, le 30 avril 2025

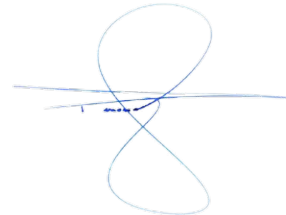
Les commissaires aux comptes

KPMG SA



Sébastien HAAS
Associé

Deloitte & Associés



Mathieu PERROMAT
Associé

5.1 Résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	III.1	391 209	411 250
Variation des stocks des produits en cours et produits finis		9 760	5 542
Achats consommés	III.2.2	(201 628)	(215 669)
Charges externes		(99 386)	(92 524)
Frais de personnel	IV.1	(73 495)	(71 171)
Impôts et taxes		(5 123)	(4 716)
Dotations aux amortissements	V.2	(21 616)	(19 437)
(Dotations) Reprises de provisions		(13)	17
Autres produits et (charges) d'exploitation	III.3	6 349	4 747
Résultat opérationnel courant		6 056	18 040
Autres produits et (charges) opérationnels	III.4	(1 867)	(1 611)
Résultat opérationnel		4 189	16 429
Coût de l'endettement financier net		(4 679)	(4 955)
Autres produits et (charges) financiers		(120)	(780)
Résultat financier net	VIII.2	(4 799)	(5 735)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)			-
Résultat avant impôt		(610)	10 694
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	IX	(15)	(1 023)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(625)	9 672
attribuable aux :			
. Actionnaires de Gascogne SA		(625)	9 672
. Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies et des instruments financiers		950	(1 547)
Impôts liés		(261)	416
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		689	(1 131)
Variation des écarts de conversion		109	(152)
Impôts liés			-
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		109	(152)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		797	(1 282)
Résultat global		172	8 389
attribuable aux :			
. Actionnaires de Gascogne SA		172	8 389
. Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action de l'ensemble consolidé			
. Résultat de base par action (en €)	VII.2	(0,02)	0,40
. Résultat dilué par action (en €)	VII.2	(0,02)	0,33

5.2 Situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Actifs			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	V.1	12 337	12 187
Immobilisations corporelles	V.2	306 993	260 373
Participations mises en équivalence			-
Actifs financiers non courants	VIII.1.1	10 022	14 096
Impôt sur les bénéfices à récupérer	IX.1	1 026	
Impôts différés actifs	IX.2	181	202
Actif non courants		330 559	286 857
Stocks	III.2.1	127 615	115 009
Clients et autres débiteurs	III.1.2	80 753	79 036
Autres actifs courants		3 540	2 149
Impôt sur les bénéfices à récupérer	IX.1	79	1 888
Actifs financiers courants	VIII.1.1	130	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VIII.1.5	105 144	46 949
Actif courants		317 261	245 169
Total des actifs		647 820	532 025
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital	VII.1.1	94 206	60 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport		330	-
Réserves consolidées		126 978	117 995
ORAN	VII.1.2		12 053
Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies		(450)	(1 151)
Actions propres	VII.1.2	(2 980)	(2 980)
Ecart de conversion	VII.1.3	(3 063)	(3 172)
Résultat consolidé		(625)	9 672
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA	VII	214 395	193 216
Participations ne conférant pas le contrôle			
Total des capitaux propres consolidés		214 395	193 216
Passifs			
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	VIII.1.4	221 513	136 568
Avantages du personnel	IV.2.4	13 868	14 503
Provisions, part à plus d'un an	VI.1	2 844	2 690
Autres passifs non courants	III.6	17 489	17 525
Impôts différés passifs	IX.2	638	917
Passifs non courants		256 352	172 203
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	VIII.1.4	52 635	52 591
Provisions, part à moins d'un an	VI.1	1 836	1 987
Fournisseurs et autres créditeurs	VIII.1.2	111 476	92 790
Autres passifs courants	III.6	11 086	18 912
Impôt sur les bénéfices à payer	IX.1	40	327
Passifs courants		177 073	166 606
Total des passifs		433 425	338 809
Total des passifs et des capitaux propres		647 820	532 025

5.3 Flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Notes	2024	2023
Résultat net de l'ensemble consolidé		(625)	9 672
Charge d'impôt	IX.1	15	1 023
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			-
Charges financières	VIII.2	4 799	5 735
Résultat opérationnel		4 189	16 429
Dotations aux amortissements	V2	24 812	20 812
Dotations (reprises) aux provisions		(2 351)	(416)
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs		(693)	-
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		(16)	(383)
Subventions d'investissement virées au résultat		(146)	(165)
Capacité d'autofinancement opérationnelle		25 795	36 276
Variation des stocks		(12 837)	12 302
Variation des clients		(2 884)	14 275
Variation des fournisseurs		16 340	(18 381)
Variation des autres créances et dettes		(548)	(2 915)
Flux générés par l'activité		25 865	41 557
Intérêts payés		(4 682)	(4 955)
Autres produits et charges financiers payés		(65)	(727)
Impôts payés		760	(2 181)
Flux de trésorerie opérationnels (a)		21 878	33 694
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(64 639)	(81 710)
Acquisitions d'immobilisations financières		(863)	(305)
Subventions d'investissement reçues		6 991	2 747
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		450	1 818
Cessions d'immobilisations financières		75	161
Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise		-	-
Flux de trésorerie d'investissement (b)		(57 985)	(77 289)
Excédent (besoin) de financement (a+b)		(36 107)	(43 595)
Augmentation de capital ⁽¹⁾		20 937	-
Augmentation des dettes financières		101 202	74 263
(Diminution) des dettes financières		(19 851)	(26 951)
Décalages de trésorerie liés aux opérations de financement		-	-
Avance compte courant associés ⁽¹⁾		(7 907)	10 000
Flux de trésorerie de financement		94 381	57 311
Variation de la trésorerie nette		58 274	13 717
Autres mouvements		38	(33)
Trésorerie nette en début d'exercice		46 328	32 644
Variation de la trésorerie nette		58 274	13 717
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		38	(33)
Trésorerie nette en fin d'exercice		104 640	46 328

(1) Augmentation de capital d'un montant de 20 937 K€ dont 10 000 K€ issus de la conversion de l'avance de l'actionnaire ATTIS2 faite en décembre 2023. Par conséquent les 10 000 K€ convertis en capital viennent en diminution du poste « Avance compte courant associés ».

5.4 Variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et résultats non distribués	Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies	Réserves liées aux réévaluations des instruments financiers	ORAN	Actions propres	Ecart de conversion	Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 1 ^{er} janvier 2023	60 800		117 995	(40)	20	12 053	(2 980)	(3 020)	184 828	0	184 828
Variation de périmètre											
Autres éléments du résultat global				(1 110)	(21)			(152)	(1 131)		(1 131)
Résultat global de la période			9 672						9 520	0	9 520
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			9 672	(1 110)	(21)			(152)	8 389	0	8 389
Augmentation du capital											
Dividendes distribués											
ORAN											
Actions propres											
Autres mouvements											
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA											
Situation au 31 décembre 2023	60 800		127 667	(1 150)	(1)	12 053	(2 980)	(3 172)	193 217	0	193 217
Situation au 1 ^{er} janvier 2024	60 800		127 667	(1 150)	(1)	12 053	(2 980)	(3 172)	193 217	0	193 217
Variation de périmètre											
Autres éléments du résultat global				747	(58)			109	797		797
Résultat global de la période			(625)						(625)	0	(625)
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			(625)	747	(58)			109	172	0	172
Augmentation du capital	33 406	330	(745)			(12 053)			20 937		20 937
Dividendes distribués											
ORAN											
Actions propres											
Autres mouvements			57	13					70		70
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA	33 406	330	(688)	13		(12 053)			21 007		21 007
Situation au 31 décembre 2024	94 206	330	126 353	(391)	(59)	0	(2 980)	(3 063)	214 395	0	214 395

5.5 Notes annexes aux états financiers

Sommaire

I	Principes comptables généraux	117
II	Périmètre de consolidation	119
III	Activité opérationnelle	121
IV	Charges et avantages du personnel	129
V	Immobilisations corporelles et incorporelles	135
VI	Provisions et passifs éventuels	142
VII	Capitaux propres et résultats par action	145
VIII	Financement et instruments financiers	147
IX	Impôts sur le résultats	159
X	Événements postérieurs à la clôture	161
XI	Honoraires des commissaires aux comptes	161

I Principes comptables généraux

Gascogne SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2024, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 mars 2025 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée générale du 5 juin 2025.

I.1 - Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du groupe Gascogne sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

I.1.1 - Normes et amendements en vigueur depuis le 1er janvier 2024 appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2024

Amendement à IAS 1 – « Passifs non courants assortis de clauses restrictives (« Covenant ») : le classement en non courant d'un emprunt, reposant sur le droit de différer le règlement au-delà de 12 mois après la clôture, n'est pas affecté par les covenants que l'entité doit respecter après la date de clôture. Le classement est déterminé sur la base des covenants que l'entité doit respecter au plus tard à la date de clôture ;

- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – « Accords de financements fournisseurs » : ces amendements imposent la publication au sein des comptes consolidés d'informations complémentaires relatives aux accords de financements fournisseurs, dont les contrats d'affacturage inversé. L'information donnée sur les principales conditions contractuelles et montants concernés doit être enrichie ;

- Amendement à IFRS 16 – « Passif de location relatif à une cession-bail » : cet amendement confirme qu'aucun résultat de cession ne doit être reconnu sur la quote-part des droits conservés par le vendeur-preneur et que le passif de location ne doit pas être réévalué pour refléter les réestimations des paiements variables futurs attendus au titre de la location.

Les principales décisions définitives publiées par l'IFRIC en 2024 concernent :

- IFRS 3 et IAS 27 – « Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels » ;

- IFRS 3 – « Paiements conditionnels au maintien en emploi pendant les périodes de transfert » ;
- IAS 37 – « Engagements relatifs au climat » ;
- IFRS 8 – « Informations à fournir sur les produits et charges des secteurs opérationnels ».
Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

I.1.2 - Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ou postérieurement.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2025 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2024. Elles concernent un seul amendement :

- Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » – Absence de convertibilité d'une monnaie.

I.1.3 - Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature » ;
- Améliorations annuelles à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10, et IAS 7 ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 concernant les informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique.

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe.

I.2 - Base de préparation

I.2.1 - Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d’euros le plus proche.

I.2.2 - Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d’un surcroît d’expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2024 pourraient être sensiblement modifiées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

Estimation	Nature de l'estimation
Notes IX.1. Impôt sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires

I.2.3 - Effet de la prise en compte du changement climatique

Les risques liés au changement climatique peuvent se traduire par des catastrophes naturelles et des événements accidentels liés au dérèglement climatique tels que des inondations, des tempêtes, des vagues de chaleur à court terme ou encore une élévation du niveau des mers à moyen terme.

Les actifs du Groupe ne sont pas situés suffisamment proche du littoral (la papeterie et la scierie de Mimizan, les plus proches du littoral sont situées à 6 km de la mer) pour être directement menacés par l’élévation du niveau des mers. Aucun site du Groupe n’est situé dans une zone inondable.

Des pluies trop abondantes sur le massif landais pourraient contraindre plus fortement l’exploitation forestières en empêchant l’accès à un plus grand nombre de parcelles et sur des périodes plus longues. La multiplication d’incendies comme ceux de juillet 2022 sur le massif landais (Landiras et La Teste de Buch), de nouvelles tempêtes, comme celle la tempête Klaus de janvier 2009, ainsi que la prolifération de parasites, dont le développement est favorisé par la hausse des températures, pourraient menacer la ressource en bois pour alimenter les scieries et la papeterie.

Depuis 2015, Le Groupe est engagé dans un programme d’investissements importants qui vise à moderniser son outil industriel (plus de 300 M€ dépenses au cours des 10 dernières années, et en-

core 300 M€ dans les 5 années à venir) avec, notamment, des équipements qui répondent à une logique d’efficacité en matière de consommation d’énergie (chaudière biomasse en 2016, turbines d’électricité en 2019, nouvelle machine à papier à l’horizon 2026...).

La papeterie de Mimizan est intégrée au SEQUE (Système d’Echange de Quotas d’Emission) de CO2 et se voit attribuer chaque année des allocations gratuites de quotas de CO2 en constante diminution. Les investissements réalisés ces dernières années (et en particulier la chaudière biomasse) ont permis jusqu’à présent de s’adapter à cette nouvelle donne qui fait que le Groupe n’est pas impacté à date par la hausse des cours du CO2. Une information détaillée est fournie dans le paragraphe III.7 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe poursuit sa démarche d’analyse de l’exposition aux risques climatiques de ses différentes activités.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n’a pas identifié d’impact significatif, estimé de façon fiable sur ses états financiers.

II Périmètre de consolidation

II.1 - Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

II.2 - Méthodes de conversion

II.2.1 - Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier (en autres produits et charges financiers).

II.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3 - Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de la prise de contrôle. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4 - Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2024.

II.5 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024

Sociétés consolidées au 31 décembre 2024 :

Sociétés consolidées par intégration globale				
Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
FINANCIER				
Gascogne SA	40200 F-Mimizan	895 750 412		
ACTIVITE BOIS				
Gascogne Bois	40210 F-Escource	501 719 413	100	100
Palfrance	81600 F-Gaillac	379 124 795	100	100
Gascogne Forêt Services	40200 F-Mimizan	882 809 619	100	100
ACTIVITE PAPIER				
Gascogne Papier	40200 F-Mimizan	334 612 967	100	100
Gascogne Spain	Barcelone (Espagne)	29487F141B152448	100	100
Gascogne Packaging USA	Atlanta (USA)	CBP-2.953.531	100	100
Feutres Depland	87200 F-Saint Junien	760 500 587	100	100
ACTIVITE SACS				
Gascogne Sacs	40200 F-Mimizan	493 467 989	100	100
Gascogne Sack Deutschland	Walkenried (Allemagne)	HRB54618	100	100
Aigis	Chalkida (Grèce)	13138/12/B/86/11	100	100
Gascogne Sack Tunisia	Radès (Tunisie)	B0233542005	100	100
ACTIVITE COMPLEXES				
Gascogne Flexible	40200 F-Mimizan	312 757 347	100	100
Gascogne Flexible Germany	Linnich (Allemagne)	HRB3891	100	100

II.6 - Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7 - Parties liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2024, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4. Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

L'actionnaire principal Attis 2 a fait une avance en compte courant de 10 millions d'euros le 8 décembre 2023 qui a été remboursée par compensation lors de la souscription par Attis 2 à l'augmentation de capital votée par l'AG du 29 juin 2023 qui a été réalisée en 2024.

Attis 2 a fait une nouvelle avance en compte courant de 1,6 M€ le 4 décembre 2024, qui sera remboursée par compensation lors de la souscription par Attis 2 lors de la prochaine augmentation de capital.

Ces avances sont rémunérées à des conditions normales de marché ; Gascogne SA ayant comptabilisé un montant de 530 K€ d'intérêts courus (correspondant principalement aux intérêts courus de l'avance de 10 millions d'euros) au 31 décembre 2024.

III Activité opérationnelle

III.1 - Chiffre d'affaires, créances clients et autres débiteurs

III.1.1 - Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle le groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers le cas échéant. Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client. Il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises, les frais de transport facturés, les ventes de quotas de CO₂ et les ventes d'électricité.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des biens a été transféré, c'est-à-dire lorsque les biens ont été expédiés au lieu de livraison selon l'incoterm prévu. S'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client. Le groupe comptabilise une créance lorsque les biens sont livrés au lieu de livraison selon l'incoterm prévu, ce qui représente le moment précis où le droit à la contrepartie devient inconditionnel, car seul l'écoulement du temps détermine que le paiement est exigible.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de biens	374 391	391 795
Prestations de services	5 277	3 827
Ventes quotas CO ₂	5 358	4 580
Ventes électricité	6 183	11 048
Chiffre d'affaires	391 209	411 250

En 2024, les ventes d'électricité ont baissé fortement compte tenu de la baisse des cours de l'électricité. En 2024, il a été vendu 80 000 tonnes de quotas de CO₂ (voir note III.7).

5. Données consolidées du groupe

III.1.2 - Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés au prix de transaction et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Clients et comptes rattachés	60 253	57 028
Paiements d'avance	1 051	1 154
Autres montants d'exploitation	19 448	20 854
TOTAL	80 753	79 036

Les autres montants d'exploitation comprennent notamment de la TVA à récupérer à hauteur de 8,8 M€, des subventions à recevoir pour 1,4 M€ et des remises à recevoir fournisseurs pour 4,3 M€.

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Augmentation	Diminution	Exercice 2024
Dépréciations - Clients et comptes rattachés	1 569	297	(559)	1 307
Dépréciations - Autres créances exploitation		38		38
TOTAL	1 569	335	(559)	1 345

III.2 - Stocks et achats consommés

III.2.1 - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Matières premières et approvisionnements	58 380	56 753
En cours de production	1 955	2 155
Produits intermédiaires et finis	67 031	55 879
Marchandises	249	222
Valeur nette des stocks	127 615	115 009

Variation des dépréciations des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Augmentation	Diminution	Exercice 2024
Matières premières et approvisionnements	6 405	4 141	(4 022)	6 524
En cours de production	359	45	(5)	399
Produits intermédiaires et finis	4 235	4 063	(3 568)	4 730
Marchandises	23	37	(18)	42
Variation des dépréciations des stocks	11 023	8 286	(7 613)	11 695

III.2.2 - Achats consommés

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Achats de marchandises et de matières premières	(204 157)	(197 688)
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	2 735	(17 820)
Baisse de dépréciations sur stocks de marchandises et matières premières	4 040	4 227
Hausse de dépréciation sur stocks de marchandises et matières premières	(4 246)	(4 387)
Achats consommés	(201 628)	(215 669)

III.3 - Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres produits courants	1 251	270
Subventions d'investissement virées au résultat	146	170
Subventions d'exploitation	5 686	5 386
Autres charges courantes	(491)	(1 210)
(Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants	(243)	131
Autres produits et (charges) d'exploitation	6 349	4 748

Les subventions d'exploitation comprennent un montant de 5 M€ correspondant à l'aide reçue par la société Gascogne Papier en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité. Les autres produits courants comprennent un montant de 0,7 M€ relatif à une régularisation de charges sociales sur exercices antérieurs

III.4 - Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée 'Autres produits et charges opérationnels'.

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Restructurations et litiges	(135)	(309)
(Moins) Plus values nettes sur cession d'actifs	20	389
(Dotation) Reprise dépréciation d'actifs	(246)	(980)
Autres	(1 506)	(710)
Autres produits et charges opérationnels	(1 867)	(1 611)

Restructurations et litiges

Ce poste comprend des coûts de licenciements (-0,5 M€), des produits relatifs à des litiges commerciaux (+0,2 M€) et fournisseurs (+0,2M€).

Plus-values nettes sur cession d'actifs

En 2024, ce poste comprend principalement les plus-values générées par les sorties de contrats de location conformément à la norme IFRS16.

(Dotation) Reprise dépréciation d'actifs

Ce poste intègre principalement un complément d'amortissement (-0,1 M€) des immobilisations de Gascogne Papier et Gascogne Flexible.

Autres

Ce poste intègre en 2024 principalement un complément de facturation d'électricité au titre d'un exercice antérieur pour 0,8M€ et des charges d'honoraires pour 0,7 M€.

III.5 - Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- **Activité Bois** : gestion sylvicole, approvisionnement bois des scieries et de la papeterie, fabrication de produits bois sciés pour l'emballage, bois d'ingénierie et d'aménagement pour la construction,
- **Activité Papier** : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- **Activité Sacs** : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- **Activité Flexible** : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

Au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Holding	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
de l'activité	87 854	125 361	117 779	126 859	9 578	467 431
intragroupe	(46 025)	(19 735)	(166)	(774)	(9 522)	(76 222)
chiffre d'affaires net	41 828	105 626	117 613	126 085	57	391 209
Résultat opérationnel courant (a)	(892)	(10 702)	7 099	10 732	(181)	6 056
Résultat opérationnel	(931)	(11 166)	6 961	10 531	(1 206)	4 189
Dotations aux amortissements (b)	2 397	9 241	4 207	4 019	1 752	21 616
Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c)	(23)	1 227	104	(392)	(0)	916
Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d)	(30)	199	(204)	49		13
EBITDA (a)+(b)+(c)+(d)	1 453	(36)	11 205	14 408	1 571	28 602
Investissements	1 467	47 938	3 842	2 516	2 223	57 985
Effectifs	230	312	426	315	79	1 362
Immobilisations incorporelles et corporelles	17 208	226 069	38 746	24 401	12 907	319 331
BFRE ⁽¹⁾	18 968	27 711	26 348	22 133	1 732	96 892
Endettement net ⁽²⁾	28 193	198 646	(3 823)	(14 800)	(39 213)	169 004

(1) BFRE : Stock + clients et autres débiteurs – fournisseurs et autres créiteurs

(2) Endettement net : Endettement brut diminué de la trésorerie

5. Données consolidées du groupe

Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Holding	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
de l'activité	76 867	139 364	126 995	133 476	9 578	486 280
intragroupe	(43 530)	(19 879)	(310)	(1 785)	(9 527)	(75 030)
chiffre d'affaires net	33 337	119 485	126 686	131 691	51	411 250
Résultat opérationnel courant (a)	(4 767)	4 144	8 976	9 653	33	18 040
Résultat opérationnel	(5 049)	4 469	7 611	10 055	(657)	16 429
Dotations aux amortissements (b)	2 423	7 914	4 264	3 662	1 175	19 437
Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c)	680	1 219	264	508	(153)	2 518
Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d)	(17)	(0)	48	(48)		(17)
EBITDA (a)+(b)+(c)+(d)	(1 682)	13 277	13 552	13 775	1 055	39 978
Investissements	1 312	65 762	4 858	3 236	2 120	77 289
Effectifs	228	327	428	315	77	1 375
Immobilisations incorporelles et corporelles	17 216	181 264	36 970	24 236	12 873	272 560
BFRE ⁽¹⁾	21 543	22 438	30 181	25 376	1 716	101 254
Endettement net ⁽²⁾	38 297	138 127	1 603	(3 627)	(32 190)	142 210

(1) BFRE : Stock + clients et autres débiteurs – fournisseurs et autres crédateurs

(2) Endettement net : Endettement brut diminué de la trésorerie

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
France	165 105	178 218
Allemagne	54 100	59 835
Autres pays de l'Union Européenne	116 019	111 273
Pays hors de l'Union Européenne	55 986	61 925
Autres produits et charges opérationnels	391 209	411 251

Les actifs immobilisés sont situés à 96% en France, 3% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce. Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.6 - Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres passifs non courants		
Subventions d'équipements	17 456	17 521
Autres dettes	33	4
Total des autres passifs non courants	17 489	17 525
Autres passifs courants		
Subventions d'équipements	106	106
Dettes sur immobilisations	8 426	8 419
Dettes diverses	2 554	10 386
Total des autres passifs courants	11 086	18 912
Total des autres passifs	28 575	36 437

Le poste subvention d'équipement comprend principalement la subvention ADEME en financement de la nouvelle machine à papier sur le site de Gascogne Papier à Mimizan (14,9 M€).

Les dettes diverses comprennent l'avance en compte courant de 1,6 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2024 (voir note II.7), ainsi que les intérêts courus de 0,5 M€ de l'avance de 10 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2023 et convertie en capital lors de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2024.

III.7 - Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre.

En application de la norme IAS 20, le Groupe a évalué cette allocation gratuite à sa valeur nominale, c'est à dire à une valeur nulle.

Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :

- Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
- Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré

• Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable des éléments en stock à leur valeur de réalisation.

A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la Société Gascogne Papier

En tonnes	Av. 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emission de CO2		17 970	20 099	19 442	21 403	20 664	21 197	37 205
Quotas alloués		76 225	74 691	73 150	33 646	33 646	27 291	24 990
Quotas non utilisés		58 255	54 592	53 708	12 243	12 982	6 094	(12 215)
Vente de quotas		-	(100 000)	(80 000)	(90 000)	-	(60 000)	(80 000)
Quotas non utilisés cumulés	239 482	297 737	252 329	226 037	148 280	161 262	107 356	15 141

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a donc pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Gascogne Papier a vendu 80 000 tonnes de quotas en 2024 pour un montant de 5,4 M€.

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2024 s'élève à 15 141 tonnes.

IV Charges et avantages du personnel

IV.1 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1er janvier 2014 et selon la décision de l'IFRS IC sur les modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies approuvée par l'IASB en mai 2021, applicable au 1er janvier 2021 de manière rétrospective. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants. Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite,
- les autres avantages à long terme (pendant l'em-

ploi) qui recouvrent les médailles du travail

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation,
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coûts des services rendus').

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements	(52 291)	(50 588)
Charges sociales	(19 801)	(19 597)
Participation des salariés	(669)	(383)
Coûts des services rendus	(734)	(602)
Frais de personnel	(73 495)	(71 171)

IV.2 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires), que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

. Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

. Les autres composantes de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1 - Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Cotisations de retraite	8 576	8 338

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

* les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,

* les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et

les régimes de retraite en Allemagne,

* les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisés par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

* les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2 - Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2023
France		
Age de départ à la retraite		
Cadres	65 à 67 ans	65 à 67 ans
Non cadres	62 à 65 ans	62 à 65 ans
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière	3,45%	3,15%
Taux d'actualisation retraite par capitalisation	3,25%	3,10%
Taux d'actualisation médaille du travail	3,25%	3,10%
Taux d'augmentation des salaires ⁽¹⁾	3%	3%
Allemagne		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,45%	3,15%
Taux d'augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50%	2,50%
Grèce		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,45%	3,15%
Taux d'augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50%	2,50%

⁽¹⁾ Taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.

Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2024, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/- 0,9 M€ de ces engagements.

5. Données consolidées du groupe

IV.2.3 - Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Valeur actualisée des obligations non financées	10 895	11 394
Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées	4 333	4 521
Total des valeurs actualisées des obligations	15 228	15 915
Juste valeur des actifs du régime	1 359	1 411
Passif comptabilisé au titre des prestations définies	13 868	14 503

Les actifs du régime des sociétés françaises du Groupe sont constitués à plus de 80% d'obligations dont environ la moitié sont des obligations souveraines et à près de 60% françaises (dernière information disponible datant de décembre 2023).

IV.2.4 - Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2024 et 2023 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite		Retraite par capitalisation		Autres engagements de fin de carrière		Retraites & indemnités assimilées		Médailles du travail		Engagements de retraite et autres avantages	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Evaluation des Engagements Bruts												
En début de période	13 958	11 770	597	639	1 237	1 207	15 792	13 616	123	112	15 915	13 728
Coûts des services rendus	603	900	7	9	45	45	655	954	8	10	663	965
Profits sur réduction de régime												
Prestations servies	(593)	(624)			(114)	(157)	(707)	(781)	(6)	(9)	(713)	(790)
Charges d'intérêts	428	428	7	14	38	44	474	487	4	4	477	491
Restructurations, cessions d'actifs												
Charges de l'exercice	438	704	14	24	(31)	(68)	421	660	6	6	427	666
Variation de périmètre												
Variation de change												
Perte (gain) actuariel	(889)	1 484	(69)	(66)	(55)	98	(1 014)	1 516	(6)	5	(1 020)	1 521
En fin de période	13 506	13 958	542	597	1 151	1 237	15 200	15 792	123	123	15 323	15 915
Valeur de marché des actifs affectés aux plans												
En début de période	738	724	674	652			1 412	1 375			1 412	1 375
Rendements attendus des actifs	23	27	12	15			35	42			35	42
Contributions de l'employeur												
Prestations servies												
Restructurations, cessions d'actifs												
Produits de l'exercice	23	27	12	15			35	42			35	42
Perte (gain) actuariel	(2)	(13)	10	7			7	(6)			7	(6)
En fin de période	759	738	696	674			1 454	1 412			1 454	1 412
Engagements de retraites et autres avantages	12 747	13 220	(153)	(77)	1 151	1 237	13 745	14 381	123	123	13 868	14 503

Les prestations servies correspondent aux reprises de provisions des indemnités versées.

IV.3 - Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2024.

IV.4 - Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1 - Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2024 et 2023 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Avantages court terme	311	297
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	3	(2)
Indemnités de fin de contrat de travail versées		-
Paievements fondés sur des actions		-
Total	314	295

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 2 dirigeants à fin 2024 et 2 dirigeants à fin 2023.

Au 31 décembre 2024, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis ces deux dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2 - Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis en 2024 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 62 K€.

IV.4.3 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024.

V Immobilisations corporelles et incorporelles

V.1 - Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont en-

courus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5. Données consolidées du groupe

Variations des goodwills et autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Goodwill	Frais de développements Brevets acquis	Logiciels et développements progiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Brute au 1/1/2023	1 597	178	11 946	4 448	18 168
Variation de périmètre					
Acquisitions			33	1 524	1 557
Cessions			(1)		(1)
Ecart de conversion	(31)		(1)		(32)
Autres mouvements			8	(8)	
Valeur Brute au 31/12/2023	1 566	178	11 985	5 963	19 692
Valeur Brute au 1/1/2024	1 566	178	11 985	5 963	19 692
Variation de périmètre					
Acquisitions			116	1 323	1 439
Cessions			(50)		(50)
Ecart de conversion	29		1		29
Autres mouvements			4 600	(4 600)	
Valeur Brute au 31/12/2024	1 595	178	16 651	2 687	21 111
Amortissements cumulés au 1/1/2023	(208)	(129)	(6 200)	(100)	(6 637)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(6)	(864)		(871)
Diminutions d'amortissements			1		1
Dépréciations des actifs incorporels					
Ecart de conversion			1		1
Autres mouvements					
Amortissements cumulés au 31/12/2023	(208)	(135)	(7 063)	(100)	(7 506)
Amortissements cumulés au 1/1/2024	(208)	(135)	(7 063)	(100)	(7 506)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(1)	(1 317)		(1 318)
Diminutions d'amortissements			50		50
Dépréciations des actifs incorporels					
Ecart de conversion			(1)		(1)
Autres mouvements					
Amortissements cumulés au 31/12/2024	(208)	(136)	(8 331)	(100)	(8 774)
Valeur Nette au 31 décembre 2023	1 358	43	4 922	5 864	12 187
Valeur Nette au 31 décembre 2024	1 387	42	8 321	2 587	12 337

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les dépenses de développement de l'ERP Groupe.

Le détail des goodwills nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Augmentation (Diminution)	Variations de change	Exercice 2024
UGT Gascogne Sack Tunisia	1 358	-	29	1 387
Montant en fin de période	1 358	0	29	1 387

V.2 - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

Bâtiments : 15 à 50 ans

Matériel et outillage : 5 à 30 ans

Matériel de transport : 3 à 5 ans

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

5. Données consolidées du groupe

Détail des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur Brute au 1/1/2023	18 571	102 255	541 156	16 427	31 867	710 276
Variation de périmètre						
Acquisitions	96	1 687	6 695	3 350	74 255	86 082
Cessions	(138)	(359)	(9 811)	(1 155)		(11 463)
Ecart de conversion	(4)	(8)	(76)	(29)		(117)
Autres mouvements	412	568	6 633	3 137	(10 555)	195
Valeur Brute au 31/12/2023	18 937	104 142	544 596	21 731	95 567	784 974
Valeur Brute au 1/1/2024	18 937	104 142	544 596	21 731	95 567	784 974
Variation de périmètre						
Acquisitions	44	2 374	6 932	3 589	53 983	66 922
Cessions		(126)	(3 321)	(1 802)	(11)	(5 260)
Ecart de conversion	4	8	70	43		125
Autres mouvements	291	1 569	12 201	24	(13 731)	354
Valeur Brute au 31/12/2024	19 276	107 967	560 478	23 585	135 809	847 115
Amortissements cumulés au 1/1/2023	(18 006)	(67 566)	(428 777)	(422)		(514 772)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(289)	(4 712)	(16 530)	1 590		(19 941)
Diminutions d'amortissements	138	351	8 855	684		10 027
Dépréciations des actifs corporels	123	496	1 794	(2 412)		(0)
Ecart de conversion		3	74	8		85
Autres mouvements		(108)	104	4		(0)
Amortissements cumulés au 31/12/2023	(18 035)	(71 537)	(434 480)	(549)		(524 601)
Amortissements cumulés au 1/1/2024	(18 035)	(71 537)	(434 480)	(549)		(524 601)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(262)	(3 488)	(16 797)	282		(20 263)
Diminutions d'amortissements		126	3 230	1 470		4 826
Dépréciations des actifs corporels	110	473	1 584	(2 168)		0
Ecart de conversion		(3)	(72)	(8)		(83)
Autres mouvements		(2 045)	374	1 670		
Amortissements cumulés au 31/12/2024	(18 187)	(76 473)	(446 160)	698		(540 122)
Valeur Nette au 31/12/2023	902	32 605	110 116	21 182	95 567	260 372
Valeur Nette au 31/12/2024	1 090	31 493	114 319	24 283	135 809	306 993

En application de la norme IAS 23 - "Coûts d'emprunt", les coûts des emprunts relatifs au projet MAP7 (Machine à papier 7) ont été capitalisés dans les autres immobilisations corporelles pour un montant total de 9 868 K€ à fin 2024.

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant	1 318	871
Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels		-
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	1 318	871
Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant	20 148	18 566
Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	116	1 375
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	20 263	19 941
Dotations aux amortissements	21 581	20 812

Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés :

- En immobilisations à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmenté des paiements d'avance faits au bailleur, et
- En dettes financières au passif pour le montant des loyers sur la durée de location, actualisé au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe. Ces immobilisations sont amorties linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur

durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

Le Groupe a recours à des contrats de location pour :

- des matériels : informatiques, industriels tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage,
- des véhicules en LLD,
- des locations immobilières : baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des sites de stockage.

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Constructions*	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2023	5 714	4 472	7 360	17 546
Amortissements et provisions	(4 289)	(1 346)	(3 330)	(8 965)
Valeur Nette au 31 décembre 2023	1 426	3 126	4 030	8 581
Valeur Brute au 31 décembre 2024	6 994	3 951	8 069	19 014
Amortissements et provisions	(5 303)	(1 409)	(3 844)	(10 555)
Valeur Nette au 31 décembre 2024	1 692	2 542	4 225	8 459

(*)Correspond au droit d'utilisation de bien immobiliers

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
A moins d'un an	2 977	2 723
De deux à cinq ans	5 327	5 293
A plus de cinq ans	526	935
Total	8 831	8 951

V.3 - Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en

priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1 - Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- L'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- L'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- Les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - L'UGT Gascogne Sacs : société Gascogne Sacs en France,
 - L'UGT Gascogne Sack Deutschland : société Gascogne Sack Deutschland en Allemagne,
 - L'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - L'UGT GST : société Gascogne Sack Tunisia en Tunisie,
- L'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle).

L'UGT Gascogne Sack Tunisia est la seule UGT du Groupe à avoir encore un goodwill non déprécié (1,4 M€).

Les autres UGT ne présentant pas d'indice de pertes de valeur au 31.12.2024, le test de perte de valeur n'a été réalisé que sur l'UGT Gascogne Sack Tunisia en 2024.

V.3.2 - Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2024 s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Dotations	Reprises	Exercice 2024
Goodwills	208			208
Immobilisations corporelles	39 205			39 205
UGT BOIS	39 413			39 413
Goodwills				
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	91 182			91 182
UGT PAPIER	91 381			91 381
Goodwills				
Immobilisations corporelles	2 022			2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022			2 022
Goodwills				
Immobilisations corporelles	4 292			4 292
UGT Aigis	4 292			4 292
Goodwills				
Immobilisations corporelles	189			189
UGT FLEXIBLE	189			189
Goodwills	208			208
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	136 890			136 890
Montant en fin de période	137 297			137 297

V.3.3 - Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

L'UGT GST ne fait apparaître aucun risque de dépréciation.

V.4 - Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre du projet de la future nouvelle machine à papier du site de Mimizan dont le chantier a démarré en 2023, le montant des contrats signés à fin 2024 avec les différents fournisseurs (équipements industriels, entreprises de TP, prestataires) s'élèvent à 224 M€ dont 110 M€ sont encore à régler.

VI Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'évènements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

Le groupe n'a pas identifié de passifs éventuels.

VI.1 - Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Dotations globales	Reprises globales	Exercice 2024
Provisions pour litiges	2 687	162	(7)	2 841
Provisions pour impôt				
Provisions pour restructurations et départs				
Provisions environnementales				
Divers	3			3
Provisions pour risques et charges à long terme	2 690	162	(7)	2 844
Provisions pour litiges	724	370	(529)	565
Provisions pour impôt				
Provisions pour pertes s/contrats déficitaires	8	41	(8)	41
Provisions pour restructurations et départs	20		(20)	
Provisions environnementales	1 054			1 054
Divers	181	70	(75)	177
Provisions pour risques et charges à court terme	1 987	481	(632)	1 836
Total	4 677	643	(639)	4 680

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,4 M€ et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2024, il y a deux contrôles fiscaux en cours chez les sociétés Gascogne Flexible et Gascogne Sacs Deutschland pour lesquels aucune notification n'a été reçue à la clôture des comptes. Il y a un troisième contrôle fiscal toujours en cours chez Gascogne Bois pour lequel une notification a été reçue, sans rehaussement significatif et dont certains points sont contestés par la société.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2 - Variations des provisions dans le compte de résultat

Exercice 2024 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(466)	592	126
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(177)	47	(129)
Provisions dans le résultat opérationnel	(643)	639	(4)

Exercice 2023 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(120)	168	48
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(613)	846	232
Provisions dans le résultat opérationnel	(733)	1014	280

5. Données consolidées du groupe

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges :

Exercice 2024 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(370)	(41)		(55)	(466)
Autres produits et charges opérationnels	(162)			(15)	(177)
Total des dotations	(532)	(41)		(70)	(643)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	529	8		55	592
Autres produits et charges opérationnels	7		20	20	47
Total des reprises	536	8	20	75	639
Net					
Résultat courant opérationnel	159	(33)			126
Autres produits et charges opérationnels	(154)		20	5	(129)
Total Net	5	(33)	20	5	(4)

Exercice 2023 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	"Restructurations et départs"	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(57)	(8)	-	(55)	(120)
Autres produits et charges opérationnels	(593)	-	(20)	-	(613)
Total des dotations	(650)	(8)	(20)	(55)	(733)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	34	71	-	63	168
Autres produits et charges opérationnels	454	-	125	266	846
Total des reprises	488	71	125	329	1 014
Net					
Résultat courant opérationnel	(23)	63	-	8	48
Autres produits et charges opérationnels	(139)	-	105	266	232
Total Net	(162)	63	105	274	280

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

(en milliers d'euros)	Reprises globales	Provisions utilisées = Charges	Reprises provisions non utilisées
Provisions pour litiges	536	285	251
Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	8	3	5
Provisions pour restructurations et départs	20	20	
Provisions environnementales			
Divers	75	53	22
Total reprises des provisions au 31 décembre 2024	639	362	278

VII Capitaux propres et résultats par actions

VII.1 - Capitaux propres

VII.1.1 - Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 37 682 278 actions (entièrement libérées) dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.

En 2024, le nombre d'actions a été augmenté de :

- 5 119 228 actions au 1^{er} janvier 2024 suite à la conversion des ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) détenues par Biolandes Technologies en actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies
- 8 242 998 actions au 6 décembre 2024 suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant de 20,9 M€

VII.1.2 - Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA est inchangé et s'élève à 40 206 actions, représentant 0,11 % du capital.

VII.1.3 - Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Montant en début de période	(3 172)	(3 021)
Gascogne Sack Tunisia	60	(126)
Autres	48	(25)
Montant en fin de période	(3 063)	(3 172)

VII.2 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice

en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net (part du groupe) (k€)	(625)	9 672
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 642 072	24 279 846
Résultat de base par action (en euros)	(0,02)	0,40

Résultat net dilué par action	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net (part du groupe) (k€)	(625)	9 672
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 642 072	24 279 846
Ajustement pour effet dilutif des ORAN		5 119 228
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 642 072	29 399 074
Résultat dilué par action (en euros)	(0,02)	0,33

VII.3 - Résultat global

(en milliers d'euros)	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt			(625)	-	-	9 672
Variation des écarts de conversion	109		109	(152)	-	(152)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite	1 027	(280)	747	(1 527)	416	(1 110)
Variation de juste valeur des instruments financiers	(58)		(58)	(21)	-	(21)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global	1 078	(280)	172	(1 699)	416	8 389
Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt			172			8 389

VIII Financement et instruments financiers

VIII.1 - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 "Instruments financiers" : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers :

- Evaluation au coût amorti,
- Evaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- Evaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

La norme IFRS 9 conserve pour une large part les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an..

VIII.1.1 - Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Actifs financiers non courants		
Prêts (part à long terme)	1 409	1 420
Autres	8 613	12 675
Total des Actifs financiers non courants	10 022	14 096
Actifs financiers courants		
Prêts (part à court terme)	130	129
Instruments dérivés	(0)	9
Total des Actifs financiers courants	130	138
Total	10 153	14 234

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction qui correspondent à la participation de l'employeur à l'effort de construction (1% logement). Une cotisation calculée en fonction de la masse salariale est versée chaque année à un organisme collecteur et est enregistré comptablement sous forme de prêt. La société récupère ce prêt après un délai de 20 ans.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 5 715 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 315 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 2 524 K€.

VIII.1.2 - Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs et comptes rattachés	68 263	51 794
Autres dettes d'exploitation	43 214	40 996
Total	111 476	92 790

5. Données consolidées du groupe

VIII.1.3 - Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Ventilation des actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IFRS 9

Exercice 2024 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (1)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)	-	-	1 409	-	-	1 409	-	1 409
Autres	-	-	2 519	379	-	2 898	5 715	8 613
Actifs non courants	-	-	3 928	379	-	4 307	5 715	10 022
Clients et autres débiteurs	-	-	80 753	-	-	80 753	-	80 753
Autres actifs courants	-	-	3 540	-	-	3 540	-	3 540
Prêts (part à court terme)	-	-	130	-	-	130	-	130
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	(0)	(0)	-	(0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	105 144	-	-	105 144	-	105 144
Actifs courants	-	-	189 566	-	(0)	189 566	-	189 566
TOTAL ACTIFS	-	-	193 495	379	(0)	193 874	5 715	199 589
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	-	-	221 513	-	-	221 513	-	221 513
Passifs non courants	-	-	221 513	-	-	221 513	-	221 513
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	-	-	18 654	-	-	18 654	-	18 654
Dettes factoring	-	-	33 981	-	-	33 981	-	33 981
Fournisseurs et autres crédeurs	-	-	93 876	-	-	93 876	17 600	111 476
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	79	79	-	79
Autres passifs courants	-	-	10 901	-	-	10 901	106	11 007
Passifs courants	-	-	157 413	-	79	157 492	17 706	175 197
TOTAL PASSIFS	-	-	378 926	-	79	379 004	17 706	396 710

(1) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Exercice 2023 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (1)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)	-	-	1 420	-	-	1 420	-	1 420
Autres	-	-	1 722	431	-	2 153	10 522	12 675
Actifs non courants	-	-	3 142	431	-	3 573	10 522	14 096
Clients et autres débiteurs	-	-	79 036	-	-	79 036	-	79 036
Autres actifs courants	-	-	2 149	-	-	2 149	-	2 149
Prêts (part à court terme)	-	-	138	-	-	138	-	138
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	9	9	-	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	46 949	-	-	46 949	-	46 949
Actifs courants	-	-	128 272	-	9	128 280	-	128 280
TOTAL ACTIFS	-	-	131 414	431	9	131 854	10 522	142 376
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	-	-	136 568	-	-	136 568	-	136 568
Passifs non courants	-	-	136 568	-	-	136 568	-	136 568
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	-	-	18 082	-	-	18 082	-	18 082
Dettes factoring	-	-	34 509	-	-	34 509	-	34 509
Fournisseurs et autres crédeurs	-	-	75 858	-	-	75 858	16 932	92 790
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	10	10	-	10
Autres passifs courants	-	-	18 796	-	-	18 796	106	18 902
Passifs courants	-	-	147 244	-	10	147 254	17 039	164 292
TOTAL PASSIFS	-	-	283 812	-	10	283 822	17 039	300 861

(1) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2024 et 2023 sont ventilés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (1)	-	-
Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente	-	-
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-
Gain net de change	363	(162)
Autres	205	53
Produits financiers	568	(109)
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti	4 693	4 964
Perte nette de change	-	-
Charges de désactualisation (IAS19)	442	428
Autres	233	233
Charges financières	5 367	5 625
Charges financières nettes	(4 799)	(5 735)

(1) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

- Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du

principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe.

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

5. Données consolidées du groupe

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts	1 540	1 540	1 550	1 550
Clients et autres débiteurs	80 753	80 753	79 036	79 036
Autres actifs	3 540	3 540	2 149	2 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 144	105 144	46 949	46 949
Dérivés de taux	(79)	(79)	(1)	(1)
Emprunts à taux fixe	(63 034)	(64 598)	(46 508)	(44 963)
Emprunts à taux variable	(201 779)	(201 779)	(133 078)	(133 078)
Emprunts location-financement	(8 831)	(8 831)	(8 951)	(8 951)
Découverts bancaires	(504)	(504)	(622)	(622)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	93 815	93 815	(75 858)	(75 858)
Autres passifs	8 809	8 809	(8 796)	(8 796)
TOTAL NET	19 373	17 809	(144 130)	(142 584)

Au 31 décembre 2024 et 2023, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

Exercice 2024 (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 409
Autres			2 898
Actifs non courants			4 307
Clients et autres débiteurs			80 753
Autres actifs courants			3 540
Prêts (part à court terme)			130
Dérivés de taux			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 144		
Actifs courants	105 144		84 423
Total actifs	105 144		88 730

Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			221 513
Passifs non courants			221 513
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			
Dette factoring			33 981
Fournisseurs et autres créditeurs			93 876
Dérivés de taux		79	
Autres passifs courants			10 901
Passifs courants		79	157 413
Total passifs		79	378 926

Exercice 2023 (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 420
Autres			2 153
Actifs non courants			3 573
Clients et autres débiteurs			79 036
Autres actifs courants			2 149
Prêts (part à court terme)			138
Dérivés de taux		9	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 949		
Actifs courants	46 949	9	81 323
Total actifs	46 949	9	84 896

Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			136 568
Passifs non courants			136 568
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			18 082
Dette factoring			34 509
Fournisseurs et autres créditeurs			75 858
Autres passifs courants			18 805
Passifs courants			147 254
Total passifs			283 822

5. Données consolidées du groupe

VIII.1.4 - Endettement financier

En milliers d'euros	Exercice 2023	Variation de change	Augmentation des emprunts	Diminution des emprunts*	Variation de la trésorerie	Reclassements LT / CT	Exercice 2024
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an							
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès d'établissements de crédit LT	120 340	1	88 414			(13 096)	195 659
Emprunts relatifs aux locations	6 228		3 715	(424)		(3 665)	5 854
Autres dettes financières	10 000		10 000				20 000
Total	136 568	1	102 129	(424)		(16 761)	221 513
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an							
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès d'établissements de crédit CT	13 416			(13 030)		13 096	13 482
Emprunts relatifs aux locations	2 723			(3 462)		3 717	2 977
Autres dettes financières			146				146
Dettes factoring	34 509		952	(1 626)			33 835
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 309		1 691	(1 309)			1 691
Soldes créditeurs auprès des banques	622	11			(129)		504
Autres, compte-courants actionnaires passifs	12				(12)		0
Intérêts courus	0						0
Total	52 591	11	2 788	(19 427)	(141)	16 813	52 635
Total des emprunts et dettes financières	189 159	12	104 917	(19 851)	(141)	52	274 148
Valeurs mobilières							
Disponibilités	46 949	49			58 145		105 144
Intérêts courus							
Autres, compte-courants actionnaires actifs	0						0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 949	49			58 145		105 144
Endettement Net	142 210	(38)	104 917	(19 851)	(58 286)	52	169 004

(*) Dont 424 K€ relatif à la sortie de contrats de location

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 33,8 M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 36,2 M€.

Au 31 décembre 2024, les emprunts auprès d'établissements de crédits (209,1 M€) comprennent :

- Le prêt de refinancement 2022 : 22,7 M€
- Les tirages du crédit d'investissement de 125 M€ : 93,4 M€
- Le crédit renouvelable de 10 M€ : 10 M€
- Le crédit BEI de 40 M€ tiré en 2024 : 40 M€
- Le solde des Prêts Garantis par l'Etat mis en place en juin 2020 et amortis sur 5 ans depuis 2021 : 6,9 M€
- Les crédits d'investissement de BPIFrance : 36,2 M€ (dont 15 M€ mis en place en 2024)
- Diverses autres dettes financières pour 0,1 M€.

Les autres dettes financières (20 M€) correspondent à l'avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le contrat syndiqué bancaire (prêt de refinancement, crédit d'investissement et crédit renouvelable) et le crédit BEI sont soumis aux mêmes clauses de covenants financiers usuelles : ratio de levier et ratio de fonds propres. Le crédit BEI comprend en plus un covenant de liquidité. Ces covenants doivent être respectés à chaque semestre. Le ratio de levier est défini

comme le ratio de l'endettement net⁽¹⁾ consolidé sur l'EBITDA⁽²⁾ consolidé (sur une base 12 mois glissants). Le ratio de fonds propres est défini comme le ratio de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés. La liquidité est définie comme la somme de la Trésorerie consolidée⁽³⁾ et du montant non encore tiré du crédit des banques. Les covenants financiers ont été respectés au 31 décembre 2024.

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

(en milliers d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Emprunts à taux fixe	71 845	26,3%	55 459	29,3%
Emprunts à taux variable	202 283	73,7%	133 700	70,7%
Total	274 148	100,0%	189 159	100,0%

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

Endettement en devises

L'endettement net en devises est nul au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

VIII.1.5 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Disponibilités	105 144	46 949
Valeur mobilières	-	-
Autres, Compte-courants actionnaires actifs		12
Trésorerie à l'actif	105 144	46 961
Soldes créditeurs auprès des banques	(504)	(622)
Autres, Compte-courants actionnaires passifs		(12)
Trésorerie au passif	(504)	(634)
Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie	104 640	46 328

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Trésorerie nette en début d'exercice	46 328	32 644
Variation de la trésorerie nette	58 274	13 717
Effets des variations de change sur la trésorerie	38	(33)
Trésorerie nette en fin d'exercice	104 640	46 328

(1) L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière consolidée

(2) EBITDA : Résultat Opérationnel Courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

(3) La trésorerie consolidée est le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'il figure dans l'état de la situation financière consolidée

5. Données consolidées du groupe

VIII.1.6 - Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Afin de se conformer au contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

La comptabilité de couverture est appliquée sur ces instruments. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. La partie non efficace étant considérée comme non significative.

Ces caps ont une juste valeur de -79 K€ au 31 décembre 2024.

VIII.2 - Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir méthode comptable décrite en note VIII.1.4).

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'intérêts et assimilés		-
Charges d'intérêts et assimilés	(11 724)	(7 778)
Charges d'intérêts projet MAP7 capitalisés	7 045	2 823
Coût de l'endettement net	(4 679)	(4 955)
Produits (Charges) de change	363	(141)
Produits financiers des participations non consolidées		-
(Charges) produits d'actualisation	(442)	(450)
Produits (charges) autres	(41)	(189)
Autres produits et charges financiers	(120)	(780)
Résultat financier net	(4 799)	(5 735)

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3 - Politique de gestion des risques

VIII.3.1 - Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques.

Le Groupe considère que le risque résiduel non couvert n'est pas significatif compte tenu de l'historique d'occurrence et d'ampleur des sinistres.

Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Prêts	1 540	1 558
Clients et autres débiteurs	80 753	79 036
Autres actifs	12 152	14 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 144	46 949
Total	199 589	142 368

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés (cf. note VIII.1) s'analyse comme suit :

Exercices	(en milliers d'euros)	Non échus	Echus depuis 90 jours au plus	Echus depuis plus de 90 jours	Clients et comptes rattachés
2024	Brut	56 086	3 907	1 567	61 560
	Dépréciation	(3)		(1 304)	(1 307)
	Net	56 083	3 907	264	60 254
2023	Brut	54 209	2 289	2 099	58 597
	Dépréciation	(6)	-	(1 563)	(1 569)
	Net	54 203	2 289	536	57 027

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
31 décembre 2023	1 569	2 330
Dépréciations	(264)	(760)
Ecart de conversion	1	(1)
31 décembre 2024	1 306	1 569

VIII.3.2 - Risque de liquidité

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier, le Groupe a monté un plan de financement en 2022 revu au cours de l'été 2024 pour faire face à l'augmentation du budget de projet de 220 M€ à 275 M€, auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement (détaillés ci-après) et deux augmentations de capital à venir, dont une première de 21 M€ a déjà été réalisée en 2024.

Les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- un Crédit syndiqué de 166,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques ⁽¹⁾ de premier plan comportant 3 tranches :
 - un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans et à maturité 2029 ;
 - un crédit d'investissement de 125 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable à compter de 2027 et à maturité 2032;
 - un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation, à maturité 2029.
- Le crédit d'investissement est tiré à hauteur de 93,4 M€ au 31 décembre 2024.
- un Crédit de 40 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dédié au financement du projet de la nouvelle Machine à Papier ; il est remboursable sur 10 ans à compter de 2027 ou 2028 en fonction de la date du tirage.
 - des crédits Bpifrance Financement pour un montant total de 45 M€ (dont 35 M€ pour la nouvelle Machine à Papier et 10 M€ mise en place en 2018) sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans avec deux ans de franchise
 - une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans.
 - une ligne d'affacturage d'un montant de 60 M€, mobilisable en fonction du niveau de créances clients

En millions d'euros	Montant nominal	Tiré au 31.12.24	Solde restant dû au 31.12.24	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an	Taux	Début remboursement	Maturité	Covenants
Crédit d'investissement banques commerciales	125,0	93,4	93,4	0,0	93,4	Variable	2027	2032	Oui
Crédit BEI	40,0	40,0	40,0		40,0	Variable ou fixe ⁽²⁾	2027 ou 2028 ⁽²⁾	2034 ou 2035 ⁽²⁾	Oui
Crédits d'investissement BPIFrance	35,0	35,0	34,2	2,3	31,9	Fixe	Entre 2024 et 2027 ⁽³⁾	Entre 2030 et 2034 ⁽³⁾	Non
Avance Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	20,0	20,0	20,0	0,0	20,0	Fixe	2027	2032	Non
Financements projet Machine à Papier	220,0	115,0	187,5	2,3	185,3				
Prêt garanti par l'Etat 2020	20,0	20,0	6,9	4,4	2,5	Fixe	2021	2026	Non
Prêt de refinancement 2022	31,8	31,8	22,7	4,5	18,2	Variable	2023	2029	Oui
Crédit d'investissement BPI France (2018)	10,0	10,0	2,0	2,0		Fixe	2020	2025	Non
Affacturage	60,0	33,8	33,8			Variable			Non
Crédit renouvelable 2022	10,0	10,0	10,0			Variable		2027 ⁽⁴⁾	Oui
Locations			8,8	3,0	5,9	Fixe			Non
Divers			2,4	2,4					
Total	351,8	222,6	274,1	18,6	211,8				

(1) Le groupe de 8 banques est constitué de : Caisse Régionale Aquitaine du Crédit Agricole, Société Générale, CIC Sud Ouest, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, Arkea, HSBC et BNP Paribas

(2) Le différé de remboursement du crédit BEI est de 3 ans à compter du tirage et la durée de remboursement est ensuite de 7 ans. Si le tirage est en 2024, le début de remboursement est en 2027 et la maturité en 2034. Si le tirage est en 2025, le début de remboursement est en 2028 et la maturité en 2035. Le taux est soit fixe, soit variable, au choix de Gascogne à chaque tirage.

(3) Les crédits d'investissements BPIFrance (5 crédits d'un montant de 5 M€ et 1 crédit d'un montant de 10 M€) ont tous des différés de remboursement de 2 ans et des durées de remboursement ensuite de 5 à 8 ans.

(4) La société a la possibilité de faire une demande de prorogation de 2 années supplémentaires, soit jusqu'en 2029.

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cash flows prévisionnels	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Au-delà de 2030
Emprunts auprès d'établissements de crédit	210 978	274 347	28 243	22 224	40 090	38 512	46 924	29 956	68 397
Dont Prêt de refinancement	22 708	26 511	5 768	5 552	5 319	5 065	4 807	-	-
Dont Crédit d'investissement	93 375	122 616	5 045	5 194	20 893	20 050	19 200	18 319	33 915
Dont crédit BEI	40 000	55 658	2 401	2 465	7 465	7 157	6 849	6 541	22 781
Dont crédit renouvelable	10 000	12 828	540	556	571	577	10 584		
Dont PGE	6 867	7 078	4 564	2 514	-	-	-	-	-
Dont crédit d'investissement BPIFrance	36 167	44 146	5 833	4 526	5 842	5 663	5 484	5 096	11 701
Dont intérêts courus	1 691	1 691	1 691						
Dont autres	170	3 818	2 401	1 417					
Avance Conseil Régional NA	20 000	20 000	-	-		1 429	2 857	2 857	12 857
Dettes factoring ⁽⁵⁾	33 835	33 835	33 835						
Emprunts relatifs aux locations	8 831	8 831	2 977	1 332	1 332	1 332	1 332	526	
Découverts bancaires	504	504	504						
Total passif financiers	274 148	337 517	65 559	23 556	41 422	41 272	51 113	33 339	81 254
Créances cédées au factor ⁽⁵⁾	36 233	36 233	36 233						
Total actifs financiers	36 233	36 233	36 233	0	0	0	0	0	0
Net	237 915	301 284	29 326	23 556	41 422	41 272	51 113	33 339	81 254

(5) La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

5. Données consolidées du groupe

VIII.3.3 - Risque de taux d'intérêt

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2024 sur 133,7 M€ d'endettement brut variable couvert à hauteur de 21 M€ par des contrats de couverture (caps au taux de 2%) :

Exercice 2024 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +100bps	Choc de -100bps	Choc de +100bps	Choc de -100bps
Charges d'intérêt nettes	(1337,0)	1 337,0		
Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie				
Options de taux d'intérêt en couverture e flux de trésorerie (CAPS)	210,0	(210,0)		
Total	(1127,0)	1 127,0		

VIII.3.4 - Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2024 sur les positions bilancielle non couvertes soit 5,5 MUSD et 0,8 MGBP :

Exercice 2024 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +10%	Choc de -10%	Choc de +10%	Choc de -10%
Contrats à terme				
Option de change				
Positions bilantielle non couvertes	(574,8)	702,6		
TOTAL	(574,8)	702,6		

VIII.3.5 - Risque sur matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2024.

VIII.4 - Engagements hors bilan liés aux financements du Groupe

Crédit syndiqué 2022

Les banques bénéficient des sûretés suivantes en garantie du prêt de refinancement et du crédit d'investissement :

- d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.
- d'un nantissement des prêts en compte courant de Gascogne SA à ses filiales Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible qui seront conclus pour financer le programme d'investissement
- d'un gage sans dépossession sur la future Machine à Papier.

IX Impôts sur le résultat

IX.1 - Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
(Charges) Produits d'impôt exigible	(538)	(744)
(Charges) Produits d'impôt différé	523	(279)
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	(15)	(1 023)

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	(625)	9 672
(-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des entreprises intégrées	(625)	9 672
Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a)	15	1 023
Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b)	(151)	2 610
Ecart (a) - (b)	166	(1 587)
Analyse de l'écart		
Impact des décalages permanents	(947)	(4)
Impact des décalages temporaires sans impôts différés comptabilisés	2 840	
Impact de l'utilisation de déficits reportables non antérieurement activés	(253)	(987)
Déficits 2022 non activés	(1 304)	
Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé		
Impact de retraitements de consolidation sans impôts différés comptabilisés	(382)	(655)
Impact lié la comptabilisation des crédits d'impôts (CIR)	(149)	(126)
Autres impacts	361	186
Total	166	(1 587)

Les taux d'impôts retenus sont les suivants : Allemagne (34%), France (25%), Grèce (22%), Tunisie (20%)

5. Données consolidées du groupe

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts sur les bénéfices à récupérer	1 105	1 888
Impôts sur les bénéfices à payer	(40)	(327)
Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif)	1 066	1 561

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués des créances du crédit d'impôt recherche (1 026 K€) et du remboursement à percevoir des acomptes d'impôts versés en 2024 (79 K€).

IX.2 - Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan

consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts différés actifs	181	202
Impôts différés passifs	(638)	(917)
Impôts différés actifs (passifs) nets	(458)	(716)

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Montant en début de période	(716)	(860)
Impact sur les autres éléments du résultat global	(261)	423
Impact sur les résultats	523	(279)
Autres Impacts des écarts de change	(4)	1
Montant en fin de période	(458)	(716)

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2024 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible. Le montant total des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élève à 86,8 M€ à fin 2024 et 75,3 M€ à fin 2023. Ces déficits ne sont pas activés ⁽¹⁾ car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'a pas encore été structurellement bénéficiaire au cours des dernières années.

Sociétés étrangères

Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2024 s'élève à 4,6 M€.

(1) Seule une petite fraction est activée à hauteur de 1,3 M€ afin de neutraliser la position nette d'impôts différés passifs du groupe d'intégration fiscale. Correspond à la ligne « Impact lié à l'activation des déficits reportables de l'intégration fiscale – France » du tableau de présentation de la preuve d'impôt.

X Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

XI Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	KPMG				DELOITTE			
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certification des comptes individuels et consolidés	238	206	83,6%	82,4%	238	211	80,1%	90,2%
Services autres que la certification des comptes	47	44	16,4%	17,6%	59	23	19,9%	9,8%
TOTAL	285	250	100,0%	100,0%	298	234	100,0%	100,0%